



## District de Maine et Loire de Football

### Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

#### PROCES VERBAL N° 15 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	03/12/2024
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

***Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.***

#### **Préambule :**

*M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club Gj St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.*

*M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.*

*M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.*

*Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.*

## **1. Règlements et amendes**

**ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1.** *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

*Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.*

## **2. Approbation du PV**

Le PV n° 14 du 26 novembre 2024 est approuvé.

### 3. Contrôle des feuilles de match

#### ➔ Période du 25 au 01 décembre 2024

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

#### Rappels :

- ➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.
- ➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

### 5. Sanctions financières

#### **Commissaire au terrain ou responsable de plateau :**

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

## 6. Divers

- Le président a répondu à deux mails de clubs.

***La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.***

***Prochaine réunion : 10 décembre 2024 à 10h00***

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de séance</b>
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

## Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 -Semaine du 25 novembre au 01 décembre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
01-déc-24	Durtal Aiglons 1	Vivy Neuillé 90 1	28653555	Seniors D3	A	Durtal Aiglons 1	50 €
01-déc-24	Neuillé Intrépide 1	St Lambert des Levées 2	29551714	Seniors D5	B	Neuillé Intrépide 1	50 €
01-déc-24	Pellouailles Corzé 4	St Sylvain d'Anjou As 4	29552144	Seniors D5	E	Pellouailles Corzé 4	50 €
01-déc-24	Aubry Chaudron Fc 5	Le Fief Gesté Fc 3	29605285	Seniors D5	H	Aubry Chaudron Fc 5	50 €
28-nov-24	St Melaine/Aubance 36	Murs Erigné Asi 38	29615767	Vétérans à 8	A	St Melaine/Aubance	50 €
01-déc-24	Les Ponts de Cé AS 38	Juigné Fc Louet 38	29615762	Vétérans à 8	A	Les Ponts de Cé AS	50 €
30-nov-24	Saumur Ofc 1	Doué la Fontaine Rc 1	29901864	U17 Elite	A	Saumur Ofc	50 €
30-nov-24	Ambillou Asvr 1	Montreuil Juigné Bf 1	29901879	U17 D1	C	Ambillou Asvr	50 €
30-nov-24	Aubry Chaudron Fc 1	Puy-Maz-Tess Us 1	29892607	U17 D1	E	Aubry Chaudron Fc	50 €
30-nov-24	Gj Pouancé Combrée 1	Ent Bécon St Georges 1	29892905	U17 D2	A	Gj Pouancé Combrée	50 €
30-nov-24	Ent St Sylvain Montr 2	Angers Vaillante Fc 2	29892919	U17 D2	B	Ent St Sylvain Montr	50 €
30-nov-24	St Hilaire Vihiers 2	Cholet Jeune France 1	29893176	U17 D2	E	St Hilaire Vihiers 2	50 €
30-nov-24	Ent St Hilaire Ambillou 3	Gj Vernoi Noyant 2	29893770	U17 D3	C	Ent St Hilaire Ambillou 3	50 €
30-nov-24	Saumur Ofc 1	Beaufort en Vallée 1	29895556	U15 Elite	A	Saumur Ofc	50 €
30-nov-24	Ambillou Asvr 1	Baugé Ea Baugeois 1	29891598	U15 D1	E	Ambillou Asvr	50 €
30-nov-24	Gj Etriché Durtal 1	Angers Vaillante Fc 2	29891707	U15 D2	H	Gj Etriché Durtal	50 €
30-nov-24	Ambillou Asvr 2	Gennes Les Rosiers 1	29891737	U15 D3	B	Ambillou Asvr	50 €
30-nov-24	Seiches Marcé As 2	Baugé Ea Baugeois é	29902152	U15 D3	D	Seiches Marcé As	50 €
01-déc-24	Angers Vaillante 22	Angers NDC	29023113	U14	Unique	Angers Vaillante 22	50 €
30-nov-24	Angers Vaillante Fc 3	Angers Intrépide 1	29858095	U13 G Elite	B	Angers vaillante Fc 3	50 €
30-nov-24	Coron Ostvc 1	Tout Maulevrier Sp 1	29858739	U13G D5	E	Coron Ostvc 1	50 €
30-nov-24	Martigné Es Layon 1	St Hilaire Vihiers 1	29859038	U13 G D1	G	Martigné Es Layon	50 €
30-nov-24	Martigné Es Layon 2	Le Puy Vaudelnay Es 1	29859392	U13 G D2	H		
30-nov-24	Gj Torfou Sev Moine 3	Cholet Fc 2020 3	29859424	U13 G D2	J	Gj Torfou Sev Moine 3	50 €
30-nov-24	Le Fület Chaussaire 2	Liré Drain O 3	29859453	U13 G D2	L	Le Fület Chaussaire 2	50 €
30-nov-24	Gj Mesnil Fcblercmb 4	Ent Castel Old 1	29859258	U13 G D3	N	Gj Mesnil Fcblercmb 4	50 €

## Commissaire au terrain mineur

SAISON 2024-2025 -Semaine du 18 au 24 novembre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
30-nov-24	Angers Vaillante 1	Bouchemaine Es 1	29858080	U13 G Elite	A	Angers Vaillante 1	100 €